

CONVENTION 2009

Pour l'hébergement de site Internet sur le dispositif Educ-Envir

Entre

Le Réseau National d'éducation à l'environnement, ci-après dénommé Réseau École et Nature, domicilié - 474 allée Henri II de Montmorency, 34000 Montpellier, représenté par sa co-présidente chargée des finances : Frédéric Villaumé

Et.....

.....

.....,

ci-après dénommé l'hébergé,

domicilié.....

.....

.....

représenté par son (co)président :

.....

.....,

Il a été convenu ce qui suit pour l'offre:

▣HERMES

▣DIOGENE 1

▣DIOGENE 2

▣DIOGENE 3

DETAILS SUR FICHE TECHNIQUE EN ANNEXE

Toutes les informations nécessaires pour remplir correctement cette fiche se trouvent sur la plaquette des tarifs.

Article 1: Objet de la convention

La présente convention a pour fonction de définir les règles et les usages que doivent respecter les personnes et/ou structures qui disposent d'un site sur le serveur du Réseau École et Nature, ci-dessous dénommé *Educ-Envir*. Elle a également pour but de définir les différentes prestations à assurer par le Réseau École et Nature.

Cette convention définit et précise :

- Le cadre d'action
- Les engagements du Réseau École et Nature
- Les engagements de l'hébergé
- La responsabilité
- La tarification
- Le paiement
- Les closes de fermeture
- La validité de cette convention

Article 2 : Le cadre d'action

Educ-envir est un espace créé sur Internet par le Réseau École et Nature pour permettre le développement de projets et de dispositifs au service de l'éducation à l'environnement francophone.

Les objectifs de ce domaine sont les suivants :

- Aider à la mise en commun de ressources d'éducation à l'environnement (contacts, agendas, fiches et outils pédagogiques, ouvrages, ...)
- Favoriser le contact et le travail collaboratif entre les acteurs de l'éducation à l'environnement
- Renforcer la cohérence d'action et de représentation entre tous les acteurs de l'éducation à l'environnement, et à toutes les échelles (locale, départementale, régionale, nationale et internationale)
- Favoriser la valorisation des actions et outils de l'éducation à l'environnement auprès des différents publics
- Apporter un soutien logistique au montage de projets faisant intervenir des partenaires dispersés sur un vaste territoire

L'échange, le partage, l'horizontalité, la synergie, la non-hiérarchie... sont les principaux mots-clés de la philosophie de cet outil.

L'appartenance à *Educ-Envir* implique l'adhésion au réseau École et Nature.

La gestion du domaine est animée par le(s) salarié(s) chargé(s) de l'informatique et de l'Internet au Réseau École et Nature.

La prise des décisions relatives à son développement est animée par la commission « Internet » du Réseau École et Nature. Tout adhérent du Réseau École et Nature peut en faire partie sur simple demande.

Article 3 : Les engagements du Réseau École et Nature

Le Réseau École et Nature s'engage à délivrer à l'hébergé un ensemble de services (déterminé par ses choix d'option) sur son serveur directement relié au réseau Internet.

Le Réseau École et Nature s'engage à fournir au minimum les services décrits dans l'annexe ci-jointe.

Les services couverts par cette convention peuvent comprendre :

- l'hébergement de sites Web
- la messagerie électronique
- les listes de diffusion
- la mise à disposition de bases de données
- le support technique
- la formation
- le conseil d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et communication
- la promotion du domaine educ-envir et donc du site de la structure notamment par un lien sur le domaine educ-envir vers le site de l'hébergé.
- la mise à disposition d'outils de mutualisation et de travail collaboratif
- la possibilité d'utiliser son nom de domaine et des sous-domaines

Toutes modifications significatives par le Réseau École et Nature du contenu de ces services devra faire l'objet d'un avenant devant être signé par les deux parties. En revanche, des modifications du serveur pour améliorer la sécurité et la qualité des services pourront être effectuées. Le Réseau École et Nature s'engage à en informer l'hébergé par courriel. L'intégralité des prestations du service est consultable sur Internet.

Le Réseau École et Nature s'engage à offrir une prestation de qualité permettant une utilisation 24h/24 et 7j/7 du service. Le Réseau École et Nature se réserve le droit d'interrompre ou de limiter provisoirement l'accès au site de l'hébergé, à des fins de maintenance. Le Réseau École et Nature veillera dans ce cas à en informer les utilisateurs à l'avance dans un délai raisonnable et à en réduire la durée au temps strictement nécessaire.

Le Réseau École et Nature s'engage à valoriser autant que possible par des liens, des articles ou autres encarts les sites qu'il héberge.

Article 4 : Les engagements de l'hébergé

L'hébergé s'engage à adhérer au Réseau École et Nature.

L'hébergé reste responsable du contenu de son site.

Le contenu du site Internet doit respecter les lois actuelles et futures en la matière, et notamment :

- Respect de la loi sur les informations nominatives (Loi n° 78-17 du 06/01/1978)
- Respect de la loi relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi n° 2004-801 du 6 août 2004)
- Respect du droit d'auteur (loi du 3 juillet 1985) sur les textes mais aussi les images, la vidéo et le son
- Respect du code de la propriété intellectuelle
- Toute forme d'apologie du crime, du racisme, du négationnisme, des crimes de guerre, (...) est interdite (Loi n° 90-615 du 13/07/1990)
- Toute forme de provocation et de haine raciale (Loi n° 92-1336 du 16/12/1992) est interdite

Dans le cas du non-respect d'une ou plusieurs des lois en vigueur, le Réseau École et Nature se réserve le droit de suspendre le service et de soumettre à l'autorité judiciaire le contenu du site délictueux.

De façon générale, les instances décisionnelles du Réseau École et Nature se réservent le droit de suspendre tout site contraire à son éthique retranscrite dans la charte du Réseau École et Nature consultable sur Internet.

L'hébergé s'engage à mentionner et à faire un lien vers l'hébergeur (www.educ-envir.org) en première page de son site.

Sans obligation pour l'hébergé, Educ-envir.org se voulant une **vitrine vivante** de l'éducation à l'environnement sur Internet, il est demandé d'apporter une attention particulière à la mise à jour et à la fiabilité des informations diffusées sur les sites.

Article 5 : La responsabilité

L'auteur des articles du site hébergé sera tenu responsable du contenu. La responsabilité du Réseau École et Nature ne pourra en aucun cas être mise en cause.

Article 6 : La tarification

L'abonnement annuel dépend de l'option choisie. Le descriptif des options et leurs tarifs sont consultables sur Internet.

La première année, le montant de l'abonnement dû sera facturé par trimestre (trimestre en cours et trimestres suivants jusqu'au 31 décembre). Au montant annuel de l'option, viendront s'ajouter des frais d'installation la première année d'un montant de 60 €, excepté pour l'offre Hermes.

Article 7 : Paiement

L'hébergé s'engage à régulariser le montant de euros pour l'offre suite à la signature de cette convention dans les deux mois suivant le début de validité de cette convention.

Article 8 : Close de Fermeture

En cas de non respect des règles ci-dessus, le site Internet pourra être mis hors ligne sans préavis. Sa remise en ligne sera effectuée après avis de la Commission Internet du Réseau École et Nature.

Un CD contenant le site hébergé et les bases de données relatives peut être envoyé sur demande à l'hébergé par courrier, contre la somme forfaitaire de 15 €.

Article 9 : Validité de cette convention

Cette convention prend effet au jour de sa signature par les deux parties et prendra fin au 31 décembre de l'année en cours.

Elle sera reconduite annuellement par tacite reconduction pour des périodes d'une année civile.

Toute annulation de cette convention par l'une ou l'autre des parties devra faire l'objet d'un courrier adressé au minimum 1 mois avant la date de fin de convention.

Pour le Réseau École et Nature

Date:/..../.....

Signature:

Pour

Date:/..../.....

Signature:

(écrire « Lu et approuvé » avant la signature)